



## DECISION DU MAIRE N°2023 - DEC-2023\_17

Objet : Marché de travaux de couverture du CMA - 2023-15 bis

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

**Vu** la Délibération du Conseil Municipal du 30 août 2022 portant délégation du Conseil Municipal à Madame le Maire notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** la délibération n°2023-13 du Conseil municipal du 28 février 2023 approuvant le budget primitif pour 2023 ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Considérant** la nécessité de répondre au besoin de la collectivité ;

**Considérant** la procédure initiale de passation passée sous forme d'une procédure adaptée ouverte publiée en date du 04/07/2023 sur le profil acheteur achat public et déclarée sans suite pour cause d'infructuosité ;

**Considérant** les invitations à soumissionner envoyées le 29/08/2023 aux entreprises suivant une procédure de relance passée sous la forme d'une procédure adaptée ;

**Considérant** qu'un candidat a répondu dans les délais ;

**Considérant** qu'après l'analyse de l'offre, le candidat a été retenu ;

Au vu des motifs susmentionnés, le Maire :

**DECIDE :**

**Article 1** : d'attribuer le marché 2023-15 bis au candidat suivant :



**AMC COUVERTURE**

**17 rue Becquerel**

**17139 DOMPIERRE SUR MER**

Le montant du marché est de 49 849.30€ HT option 2 incluse.

**Article 2** : de communiquer cette décision lors du prochain conseil municipal, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des collectivités Territoriales.

Madame le Maire,  
Marie LIGONNIÈRE



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Madame le Maire soussignée certifie que cet acte a été publié sur le site internet de la Mairie le :

**16 NOV. 2023**